

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. 18 JUIN, 1925.

J. G. BOUCHER, rédacteur

Organisons la Lutte Contre la Tuberculose

Il y a bien peu de personnes qui, aujourd'hui, méconnaissent la nécessité et la grande importance de l'hygiène dans la vie des individus, tout comme dans le traitement et la prévention des maladies. Il s'en trouve encore un trop grand nombre malheureusement qui ne savent pas encore en appliquer les règles.

Et de cette ignorance et des négligences qu'elle entraîne, il résulte d'innombrables malheurs, le plus redoutable de tous étant, pour notre population, la propagation de la tuberculose.

Qu'il est triste de voir tant de jeunes vies fauchées dans leur pleine floraison! Depuis quelques années, ce mal terrible a fait des progrès si terrifiants en Amérique que partout les gouvernements s'en sont émus. On a organisé la lutte au monstre terrible. Il fut unanimement reconnu que la première chose à faire est d'entreprendre l'éducation du peuple: l'instruire tout d'abord des moyens de préventions, secourir son insouciance et le convaincre du danger de contagion.

Croyez-vous que l'on fait l'impossible pour supprimer les causes de la contagion? Dans certaines régions, oui, ici nous prétendons que non. Le docteur Beaudoin, professeur d'hygiène à l'Université de Montréal, dans une conférence donnée à Edmundston lundi dernier, a déclaré que l'une des grandes causes de la tuberculose humaine est la consommation du lait et des viandes provenant d'animaux tuberculeux.

L'organisme bovin peut, en effet, répandre la "consommation" d'une façon alarmante chez les êtres humains et il le fait. C'est une menace réelle, spécialement pour les enfants. En supprimant les cas de tuberculose animale sur toute l'étendue du pays, on pourrait sauver la vie et épargner la santé de milliers de jeunes garçons et de jeunes filles. A moins que les vaches fournissent le lait à nos municipalités ne subissent l'épreuve annuelle à la tuberculine, et que les viandes placées sur notre marché local ne portent l'estampille attestant qu'elles ont subi un sérieux examen aux abattoirs, nous n'avons aucune garantie que ces produits alimentaires soient sains et qu'ils puissent être consommés sans danger.

Pour que le mal soit si grand, il faut qu'il y ait au sein des troupeaux bovins du pays une multitude de sujets atteints de tuberculose. Ce fait alarmant devrait engager notre municipalité à faire une stricte et rigoureuse surveillance des animaux. Il n'y a pas avantage à garder sur la ferme des bêtes contaminées de germes tuberculeux et dont le lait et les viandes peuvent être une menace de maladie et de mort pour les individus, tout le public en général.

SOIREE DRAMATIQUES & MUSICALES

Données par les Elèves de
L'Académie de L'HOTEL-DIEU de St-Basile
MERCREDI & JEUDI — 24 et 25 JUIN

SEANCE
DES ELEVES-GARCONS
donnée le 24 Juin

PROGRAMME
1o-Ouverture, piano-La fête des Fleurs.
2o-LES MIRLITTONS, opérette.
3o-Le "Procès de la mouche" saynète.
4o-Chant: "La nuit sublime."
5o-Piano: May Brezias.
6o-L'Appel de Noël-drame.
7o-Piano- Le Départ.
8o-L'Avocat Patelin-comédie.

9o-Chant: L'Etendard de Jean né d'Arc.

SEANCE
DES ELEVES-FILLES
donnée le 24 Juin

PROGRAMME
1o-Ouverture-piano-Chanson des Brises.
2o-ZAIDA ou la Mahométhane au couvent. Comédie dramatique.
3o-Chansonnette.
4o-Monologue.
5o-Les deux Petites "Savoyardes"-comédie.
6o-Chant: "Dreaming of Home"

COMMISSION D'EXAMEN des PLOMBIERS DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS est par la présente donné qu'en conformité avec le règlement 267 du ministère de la Santé, relativement à l'examen et à l'enregistrement des plombiers, il y aura une réunion des Examineurs dans la ville de St-Jean, au numéro 12 rue Coburg, à dix heures, VENDREDI le 24 JUILLET, à l'effet de faire subir les examens aux candidats. L'application écrite pour ces examens doit être envoyée au président ou au secrétaire du comité au moins une semaine avant la dite date de l'examen, et cette application doit être accompagnée de la somme de cinq dollars.

Commission d'Examen des Plombiers
Geo. G. MELVIN, président,
E. G. SCHEID, secrétaire,
Fredericton, N.-B. 8 juin 1925

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LE POURBOIRE

Le Pourboire est incontestablement une institution aussi ridicule qu'injuste et abusive, parce que, dans l'immense majorité des cas elle a dévié de son but primitif, qui était la rémunération de services exceptionnels, tout à fait spéciaux. Le pourboire est ridicule, parce qu'il n'a pas de sens; injuste, parce qu'il pèse infiniment plus sur le pauvre que sur le riche; abusif, parce qu'il fait d'habitude supporter à client une partie du véritable salaire de l'employé. Chacun sait, du reste, que, dans certaines grandes villes, il est même des restaurants, des cafés, dont les garçons, loin d'être payés par leur patron, versent à ce dernier un droit pour le privilège de servir—et de récolter—des pourboires fantastiques. Mais, après tout, la faute en est au public lui-même; ce sont les clients qui, au bout, ont mis cette détestable pratique à la mode. Quoi qu'il en soit, le pourboire, répandu dans nos moeurs, et y restera sans doute longtemps encore. Le point sur lequel nous voudrions attirer l'attention est la différence entre l'Europe et le Nouveau-Mon-

de en ce qui concerne l'institution. Bien des Américains jettent les hauts cris en présence des pourboires européens. Ils ont à la fois tort et raison. Tort, puisqu'en Amérique, le montant des "tips" est bien plus élevé qu'en Europe. Ils ont raison aussi, car la multitude de petits pourboires exigés du voyageur au Vieux Monde rend parfois la vie du touriste misérable. Le total à déboursier n'est certes pas bien haut, au somme; mais il est exaspérant d'avoir à mettre sans cesse la main à la poche. A Vienne en Autriche, l'infortuné qui s'assoit à une table d'un café doit remettre au garçon le montant de son pourboire au maître d'hôtel qui prend son ordre, au garçon qui lui apporte la consommation, et au personnage auquel il paie son verre. En Suisse, il se trouve encore des hôtels d'été où, lorsqu'un voyageur part, un gong s'assemble toute la domesticité, en tête, devant le touriste qui, interloqué et intimidé, distribue sa petite monnaie à des gens dont la moitié n'ont rien fait pour lui.

(A suivre.)

George Nestler Tricoché.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Jeudi prochain, le 25 courant, dans l'église de St-Basile de Madawaska, aura lieu le service du trentième jour pour le repos de l'âme de feu l'abbé Eloi Martin, curé de St-André, décédé à Rome au cours du mois dernier. Tous les parents et amis sont cordialement invités d'y assister.

LE GRAND CARNAVAL S'ORGANISE

La paroisse de l'Immaculée Conception aura cette année son deuxième Carnaval annuel. Le succès remporté l'an dernier est un encouragement pour les organisateurs. Ceux-ci nous assurent que le Carnaval de cet été, qui aura lieu les 6, 7 et 8 juillet, surpassera celui de l'an dernier par les amusements et les attractions de toutes sortes qu'il comportera. Les Chevaliers de Colomb, comme l'an dernier, auront sous leur charge tous les amusements. Le comité s'est réuni mardi soir sous la présidence de M. le curé, et le programme a été tracé. Tout nous porte à croire que ce deuxième Carnaval sera un succès.

GRAND-FALLS

M. et Mme B. Powers, M. et Mme B. Deschenes ainsi que M. P. Bernier sont partis samedi dernier pour Augusta, Boston et Lewiston. Ils seront de retour à la fin de la semaine.

UN PRIVILEGE OBTENU

La semaine dernière, à l'Hôtel-Dieu de St-Basile, quatre de nos Religieuses enseignantes (Filles de la Sagesse) subissaient les examens finals pour obtenir leur brevet dans l'enseignement de la province. Deux jeunes Demoiselles du comté jouissaient aussi du même privilège.

Cette permission depuis longtemps demandée n'est que juste et légitime. En leur procurant un moyen plus facile de se perfectionner, n'est-ce pas reconnaître qu'on apprécie les services rendus par ces dévouées Religieuses.

Il est à espérer que l'Hôtel-Dieu de St-Basile deviendra une station permanente et que les institutrices du Madawaska qui voudraient obtenir un diplôme plus élevé ou auraient à reprendre des examens, pourront le faire à cette station pourvu qu'elles aient préalablement obtenu la permission du Surintendant.

Nous profitons de la circonstance pour remercier nos bonnes Religieuses pour leur zèle et leur dévouement auprès de nos enfants et les assurer de notre sympathie et de notre encouragement.

NOMME ORGANISATEUR

Monsieur Philippe Leblanc de Moncton, qui pour un certain temps, fut assistant-gérant à la succursale de la banque Provinciale d'Edmundston, a été nommé récemment organisateur pour la Société d'Assomption. M. Leblanc est un homme très actif et très sérieux. Nous sommes convaincus qu'il fera honneur à la Société qu'il représente maintenant.

NOUVEAU DEPOTOIR

AVIS est par la présente donné que le DEPOTOIR qui depuis plusieurs mois était au bout de la rue Rice, est maintenant FERME. Le NOUVEAU DEPOTOIR est actuellement localisé sur le chemin de St-Basile, vis-à-vis l'école des sauvages.

Tous doivent se faire un devoir d'aller jeter les déchets de toutes sortes en cet endroit. Les personnes qui négligeront de se soumettre à ce règlement seront mises à l'amende.

Par Ordre du Bureau de Santé

LE NOUVEAU-BRUNSWICK GAGNE SON POINT

La province pourra affecter le barrage du Grand-Sault
—Le Maine pourra obtenir 2000 C. V. d'énergie
—Tous les dommages à payer par le Nouveau-Brunswick

L'HON. VENIOT EST SATISFAIT

St-Jean, N.-B., 15.— L'hon. M. Veniot, a exprimé la vive satisfaction que lui causait la décision de la commission des eaux hydrauliques au sujet de la mise en valeur des forces hydrauliques du Grand Sault par le Nouveau-Brunswick. Le premier ministre ne peut dire encore quand aura lieu la mise en adjudication des travaux. Il doit consulter les ingénieurs de la commission hydroélectrique du Nouveau Brunswick à ce sujet cette semaine.

Montréal, 15.— Le nouveau-Brunswick va maintenant pouvoir procéder au développement du pouvoir hydraulique à Grand-Falls, sur la rivière St-Jean, qui est considéré comme le plus puissant des provinces maritimes. Une permission à cet effet a été accordée, ici samedi, par la commission mixte internationale à condition que le Nouveau Brunswick fournisse une force de 2,000 H. P., pour être employée dans le Maine, et qu'il paye indemnités pour les dommages qui pourront résulter de l'inondation de certains terrains en rapport avec cette entreprise.

EVEQUE DE PORTLAND, ME

Portland, Me., 16.— Le Saint-Père a choisi un successeur à Mgr Walsh pour le diocèse de Portland. Le nouvel évêque désigné par Rome pour notre diocèse est Mgr John Gregory Murray, actuellement évêque auxiliaire de Hartford, Conn. Les Franco-Américains apprendront avec plaisir que leur nouveau pasteur parle très bien le français. Dans ses fonctions d'évêque auxiliaire de Hartford, il a donné des preuves indiscutables des qualités qui ont fait choisir par le Souverain Pontife pour succéder à Mgr Walsh.

Mgr Murray sera le cinquième évêque de Portland.

EXPOSITION DE TRAVAUX MANUELS A L'ECOLE

Vendredi après-midi et vendredi dans la soirée, il y aura à l'Ecole Publique une exposition des travaux exécutés par les élèves du département technique, sous la direction du professeur M. Thériault. Tous sont invités à aller visiter les travaux de nos jeunes pour constater l'utilité de l'enseignement technique dans notre école.

AUTO A VEDRE

Automobile Jewett Brougham, six cylindres, à vendre à bonnes conditions. S'adresser à: F. GRIFFIN, Surintendant, C.N.R.

PERDU

Une épinglette formée d'une pièce d'or anglaise de \$2.50, a été perdue sur la rue Canada ces jours derniers. Prière de la rapporter au bureau du Madawaska et recevoir une récompense.

AUTO A VENDRE

Un Chevrolet, cinq passagers, en bonne condition, à vendre à très bas prix. S'adresser au: Magasin Jos. Michaud

ON DEMANDE

Une bonne servante pour ouvrage général de maison. Bon salaire. S'adresser à: CSAVOIE, principal de l'Ecole

Le Nouveau Brunswick projette de développer en premier lieu 50,000 H. P., et ceci composition de la commission de quelques millions. En plus de deux mille H. P., qui seront fournis au Maine et qui ont déjà été obtenus par l'International Paper Company à Van Buren, 5,000 H. P., seront disponibles en faveur de la province de Québec. Ceci a été convenu au cours de la dernière session de la législature de Québec, lorsque le parlement donna au Nouveau Brunswick la permission de construire des barrages et autres travaux dans cette province.

La commission internationale a rendu sa décision samedi après-midi, après avoir siégé pendant cinq heures à huis clos et fait tous les efforts possibles pour trouver une solution aux prétentions contradictoires des Etats-Unis et du Nouveau Brunswick. La province refusait de reconnaître le droit des Etats-Unis sur le pouvoir à développer, mais était disposée à vendre plus de pouvoir dans le Maine que n'en demandaient les Etats-Unis. De leur côté les Etats-Unis prétendaient avoir un droit souverain sur une certaine proportion du pouvoir à développer sur certains territoires américains à la suite du développement.

La commission internationale, n'ayant pas exercé un précédent sur une question regardant comme étant d'une portée aussi considérable, a évité de rendre aucune décision et a laissé le problème ouvert et nullement tranché.

L'annonce de la commission fut communiquée à la presse par Sr. William Hearst en présence de la commission au camp se lit comme suit: "La commission a approuvé les plans soumis par la commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick pour le développement du pouvoir à Grand-Falls, sujet à un certain nombre de termes et conditions en rapport avec le développement de tous ceux qui souffriront des dommages ou dont la propriété aura été acquise ou endommagée d'aucune façon en rapport avec ce développement."

"Il n'a pas été jugé nécessaire de trancher l'opinion de l'avisur des Etats-Unis au sujet du droit de ce pays de réclamer un pourcentage du pouvoir à développer, et la commission n'a rendu aucune décision sur ce sujet."

"La commission hydro-électrique a convenu de mettre 2,000 H. P., à la disposition du Maine à des prix qui ne devront pas dépasser ceux chargés aux consommateurs similaires d'électricité dans la province du Nouveau-Brunswick."

"Si cet accord prend fin ou si la commission cesse en aucun temps de fournir 2,000 H. P., la commission pourra être de nouveau requise de considérer les prétentions soulevées par les Etats-Unis au cours de cette enquête et de décider, des droits des parties en cause en rapport avec la réclamation de droit des Etats-Unis."

"La commission hydro-électrique s'engage de plus, au cas où l'International Paper Company, pour n'importe quelle raison abandonnerait ce contrat pour 2,000 H. P., de fournir cette énergie à d'autres requérants des Etats-Unis au moins jusqu'à ce que la commission internationale lui donne un autre ordre."

"L'ordre officiel, une fois signé par la commission, protégera les droits de toutes les parties affectées par le développement hydro-électrique en question."